

Pôle Juridique

Responsable du Service : Sandrine ANDRET

Juristes : Cécile CASTRO-CARRÈRE
Catherine GOSSOT-KLEIN
Stéphanie MARTINÉ
Sébastien COURTE

Secrétariat : Christiane ENGELSTEIN

Missions principales :

- Assistance pour trouver des solutions adaptées aux nombreuses questions soulevées quotidiennement par l'application de la législation sociale ;
- Proposer régulièrement des informations sur les nouveautés intervenues en droit du travail et de la Sécurité Sociale.

Domaines d'intervention

Le service juridique intervient essentiellement sur les sujets suivants :

■ **Embauche et Conclusion du Contrat de Travail**

Contrat à durée indéterminée, déterminée, clauses particulières des contrats, contrats pour VRP, contrats cadres, contrats jeunes...

■ **Rémunération**

Salaires, SMIC, minima conventionnels, primes diverses, accords d'intéressement et de participation, PEE, négociation annuelle sur les salaires...

■ **Horaires et Aménagement d'Horaires**

Horaires de travail, heures supplémentaires, modulation, récupération, jours fériés...

■ **Suspensions du Contrat**

Congés payés, chômage partiel, grève, maladie,

maternité, accident du travail...

■ **Rupture de Contrat et Réduction d'effectif**

Licenciement : motif et procédure, réduction collective des effectifs, préretraite FNE, démission, départ en retraite, indemnités de départ, transaction...

■ **Représentants du Personnel**

Délégués du personnel, comité d'entreprise, délégué syndical, CHSCT : désignation, fonctionnement, négociation collective, crédit d'heures et protection...

■ **Recouvrement et Assiette des cotisations sociales**

Cotisations sociales, CSG : assiette, taux, exonération, échéances, déclarations...

Les moyens d'action

■ **Permanences téléphoniques / mail**

L'entreprise, par communication téléphonique ou par mail, bénéficie des informations, juridiques dont elle a besoin et d'une réflexion sur la résolution de ses difficultés relatives à la gestion de son personnel.

■ **Entretiens**

Compte tenu de l'importance du sujet à traiter, l'entreprise peut préférer un contact direct avec un juriste du service. Lorsque le cadre habituel de l'information et du conseil est dépassé pour devenir une véritable prestation de service, celle-ci est alors réalisée par le biais de la S.I.S. (ex : rédaction d'un accord d'intéressement, réalisation d'élections professionnelles...).

À ces moyens d'action s'ajoutent le bulletin mensuel et des réunions spécifiques pour compléter l'information des adhérents.

■ **Courriers et Etudes**

Les entreprises peuvent solliciter des études spécifiques, ou tout simplement une réponse écrite suite à une demande écrite de leur part.

■ **Assistance Judiciaire**

Le service juridique est amené à défendre les intérêts des adhérents du MEDEF Moselle devant le Conseil de Prud'hommes dans les litiges relatifs au contrat de travail et devant le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale pour les contentieux accident du travail. Cette défense s'inscrit dans le cadre d'une prestation de services assurée par la S.I.S. lorsqu'il s'agit d'étudier le dossier et de rédiger des conclusions.

■ **Audit de Conformité**

Le service juridique peut effectuer au sein de l'entreprise un audit de conformité avec la législation du travail (durée du travail, contrats, salaires ...). Cette prestation entre dans le cadre des actions S.I.S.

■ **Actions de Formation**

Dans le prolongement de ces activités de conseil, le service juridique par le biais de l'AFPI-Moselle anime des stages de formation.